

PROCES-VERBAL DE LA 36ème. ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE LA SOCIETE DES ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES DES COMMUNES NEUCHATELOISES, DU SAMEDI 26 MAI 1962, à Bevaix.

Présidence: M. Roger Cuche, Président.

Après une délicieuse collation offerte par les autorités communales de Bevaix, le Président ouvre la séance en saluant la présence de MM. Borioli et Losey, conseillers communaux, de M. André Jeanneret, ingénieur, chef du service cantonal des améliorations foncières et de M. Jean-Philippe Monnier, chef du service cantonal de l'assistance.

Il excuse Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre-Auguste Leuba et Monsieur le Chancelier d'Etat Jean-Pierre Porbhat. Il excuse aussi l'absence des membres d'honneur MM. Camille Brand et Paul Rognon. MM. Clément Girard et Théodore Becker, membres honoraires, se sont fait également excuser.

L'appel fait constater la présence de 39 membres.

Le procès-verbal de la 35ème. assemblée générale, tenue le 1er. juillet 1961 à Champ-du-Moulin, est lu et adopté.

Rapport de gestion: Le Président donne connaissance du rapport d'activité du comité pour l'année écoulée, lequel s'est réuni 2 fois pour l'expédition des affaires courantes. La Société compte actuellement 68 membres, soit 2 membres d'honneur, 3 membres honoraires sans activité et 63 membres actifs dont 14 sont honoraires.

Rapport des comptes: M. Pierre Tripet, caissier, précise que les recettes 1962 se sont élevées à Fr. 1'427.-- tandis que les dépenses atteignaient le montant de Fr. 1'180.60. Le boni d'exercice est donc de Fr. 246.40. La fortune de la Société passe de Fr. 2'262.80 à Fr. 2'509.20 à ce jour.

Dans leur rapport de vérificateurs, MM. René Clottu et Rémy Muriset, reconnaissent la parfaite exactitude des comptes présentés et proposent d'en donner décharge au Caissier et au Comité.

Aucune question n'étant posée à leur sujet, les 3 rapports qui précèdent sont adoptés par l'assemblée, sans avis contraire.

Mutations: Nous devons malheureusement enregistrer 6 démissions, soit celles de MM. Charles Brauen de Cernier qui quitte ses fonctions pour raison de santé; Jean-Pierre Bonjour de Cortailod qui a été nommé comptable à l'Ecole cantonale d'agriculture à Cernier; Jean-Pierre Dick de Bôle qui a préféré l'économie privée à l'administration; Claude Menétray de Fontainemelon, nommé Caissier à la Banque Cantonale Neuchâteloise; André Lüthy de La Sagne qui, lui aussi, est entré dans l'économie privée et Roger Schluep de Brot-Dessous qui s'est démis de sa fonction de Conseiller communal. A M. Charles Brauen, nous lui souhaitons une paisible retraite et une grosse amélioration de sa santé et aux collègues qui ont quitté leurs fonctions administratives, une pleine réussite dans leur nouvelle situation.

Les admissions suivantes sont par contre soumises à la ratification de l'assemblée:

M. René Grillon, administrateur à Savagnier.

M. Marcel Jaquemet, administrateur à Lignièrès.

M. Pierre Cornu, administrateur adjoint à Auvernier.

M. William Favre, administrateur adjoint à Cortailod.

M. Claude-André Bindith, comptable à Boudry.

M. Jacques Walther, secrétaire-caissier au Landeron.

A l'unanimité, ces nouveaux membres sont reçus dans la Société.

Désignation du lieu de la prochaine assemblée générale: M. Pierre Zoller, d'entente avec l'autorité communale, se fait un réel plaisir d'inviter la Société à fixer le lieu de ses prochaines assises à Neuchâtel. Cette aimable invitation est acceptée et le Président le prie de transmettre, par avance, tous nos remerciements au Conseil communal.

Nomination de la Commission de contrôle: Sont élus MM. René Clottu et Rémy Muriset tandis que M. Léon Tardin fonctionnera comme suppléant.

Fixation de la cotisation pour 1963: Sur proposition du Comité, elle reste fixée à Fr. 10.-- pour les membres actifs et à Fr. 5.-- pour les membres honoraires encore en activité.

Divers:

Le Président se fait un plaisir d'annoncer que 2 membres actifs ont accompli 25 années de sociétariat et que par conséquent ils sont inscrits au tableau d'honneur. Il s'agit de M. René Clottu entré en fonction le 1er mai 1937 et M. Paul-James Guinchard qui lui a débuté dans l'administration le 26 août 1936. Il félicite chaleureusement ces jubilaires en leur remettant le traditionnel souvenir de la Société.

Du fait que la lettre b) de l'article 7 des statuts stipule que la sortie de la Société intervient en cas d'abandon des fonctions publiques, un ancien membre d'une commune a déclaré pouvoir rester membre de la Société puisqu'il n'a effectivement pas quitté les fonctions publiques mais qu'il a simplement changé d'administration en passant de communale à cantonale. Le Président pense qu'il s'agit bien des fonctions communales puisque l'article 4 qui traite de l'admission cite bien "Administrateurs et fonctionnaires des Communes".

M. Roger Benoit déclare que les statuts sont très précis. Celui qui quitte ses fonctions dans les communes ne peut plus faire partie de la société.

M. Henri Racine qui a participé à la rédaction des dits statuts estime qu'il faut maintenir ce qui a été prévu sauf en ce qui concerne peut-être la question des membres honoraires qui n'est pas traitée.

Le Président rappelle qu'il est coutume de nommer à l'honorariat les membres qui comptent 25 ans d'activité mais il y a parfois certains cas de collègues qui doivent se retirer pour raisons de santé et qui mériteraient peut-être le titre de membres honoraires.

M. Pierre Tripet pense que rien n'empêche de nommer membre honoraire un sociétaire qui doit quitter ses fonctions pour cause de maladie mais qui a, à son actif, moins de 25 ans de sociétariat.

M. Benoit Colin estime qu'il faudrait tout de même fixer un nombre d'année.

Une proposition de 20 ans n'a pas de suite du fait que M. Henri Racine estime qu'il n'est pas nécessaire de fixer un chiffre car il y a possibilité aussi de nommer membre d'honneur un membre qui aura rendu de signalés services.

Finalement le Comité est invité à revoir toute cette question de sociétariat et de présenter des propositions pour les modifications jugées utiles.

M. Jean-Louis Amey-Droz se demande si dans la question de la perception des primes d'assurance des bâtiments, il ne serait pas possible d'intervenir auprès de l'Etablissement cantonal dans le but d'obtenir un travail plus rationnel. Il ~~pense~~^{pense} qu'il n'est pas indispensable de démontrer que le système actuel ne répond plus aux exigences d'un travail rapide et précis. Il cite le cas de la commune de Saint-Blaise qui avait obtenu certains arrangements avec la Chambre d'assurance, ce qui n'a hélas pas duré.

M. Rémy Muriset profite de l'intervention pour demander la mise à jour des noms et prénoms des propriétaires indiqués aux rôles.

Le Comité prend acte des demandes en question et prendra contact avec le Directeur de la Chambre d'assurance.

M. Jean-Philippe Monnier, en l'absence de M. Leuba Conseiller d'Etat, apporte en quelque sorte le salut de l'Etat. Il profite de l'occasion pour annoncer que la première séance de travail pour l'élaboration de la nouvelle loi sur les oeuvres sociales dans le canton, a été fixée au 12 juin prochain.

Après quelques instants de détente, la parole est donnée à M. André Jeanneret, ingénieur, chef du service cantonal des améliorations foncières, qui a bien voulu venir nous entretenir de l'important problème des routes et des remaniements parcellaires, tel qu'il est vu par les différents départements. Ce sujet qui est justement en réalisation dans la région où nous sommes, se révèle très intéressant pour chacun. Tout en appréciant les connaissances, les compétences et l'aisance du conférencier à nous expliquer la complexité du problème, les auditeurs sont unanimes à constater qu'il s'agit-là de questions qui ne trouvent pas une solution rapide. Chaleureusement applaudi par l'assemblée, l'orateur est vivement remercié par le Président qui déclare close la partie administrative de la 36ème. assemblée générale.

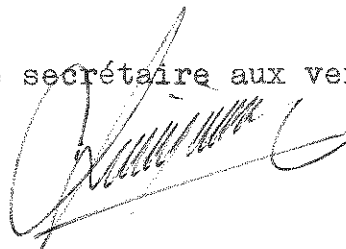
Le repas de midi est servi au restaurant du Cygne. Malheureusement pour nous, le poisson du lac avait pris une autre destination que celle de Bevaix.

Vers 15 heures, M. Jeanneret complète son exposé du matin par une visite des chantiers de la route cantonale construite actuellement pour l'évitement du village.

La partie récréative prévue en fin de programme au Plan-Jacot ne réunit qu'une douzaine de participants.

Chacun emporta de cette journée ensoleillée, un souvenir durable empreint de franche camaraderie.

Le secrétaire aux verbaux,



C. Meigniez.